

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°9

(7.10 Divers)

OBJET : DECHETERIE : Projet REVALO sur le site de Janzé

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries expose :

Le VALOPARC de JANZE étant ouvert depuis le 2 décembre dernier, il convient désormais de préparer celle du projet REVALO. En effet, le bilan de l'étude vous sera présenté suite à la concertation menée par le bureau d'étude TAG 35 et les différents acteurs du réemploi du territoire dans l'optique de créer une activité liée au réemploi des déchets au sein du bâtiment dédié présent à l'entrée du Valoparc. Les démarches administratives, techniques et financières nécessaires vous seront donc présentées.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE PROJET.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider le projet REVALO tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,


Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAIS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°10 (1.4 Autres types de contrat)

OBJET : DECHETERIE : Projet de liaison SMICTOM/PEV sur la Valoparc de Vitré

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries expose :

Les travaux de création d'une passerelle entre des deux sites étant désormais terminés, il convient d'en préparer l'ouverture. Les démarches administratives (conventions) nécessaires vous seront donc présentées afin de permettre aux usagers de pouvoir déposer les objets réemployables directement à la recyclerie avant de monter sur le quai du VALOPARC.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CE PROJET.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider le projet de liaison SMICTOM/PEV tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHÉ (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : *Néant*

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Alain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°11

(1.4 autres types de contrats)

OBJET : COLLECTE : Contrat CITEO emballages et papiers graphiques à intervenir

Mme Isabelle DUSSOUS, Vice-Présidente en charge des nouvelles filières et filières REP expose :

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filière des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filière des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE CONTRAT PROPOSE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider le contrat CITEO emballages et papiers graphiques tel que présenté,
- D'autoriser le Président à signer le contrat-type collecte sélective proposé par CITEO ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

 **Christian STEPHAN**

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°12

(4.1 : personnels titulaires et stagiaires de la FPT)

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : Recrutement agent d'accueil en déchèterie de Vitré

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. De même, la modification du tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade relève de la compétence de l'assemblée délibérante.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le budget 2025,

Vu la délibération n°6 du comité syndical en date du 19 septembre 2023, portant création de l'emploi permanent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe -Service Déchèterie, au tableau des effectifs à temps complet,

Vu la délibération n°7, relative au régime indemnitaire adoptée le 25/06/2024,

Considérant la nécessité de lancer la procédure de recrutement suite au départ en retraite de l'agent, il est proposé d'ouvrir le recrutement aux contractuels.

L'emploi permanent d'agent d'accueil en déchèterie pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C, de la filière technique, sur le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

L'agent affecté à cet emploi a pour missions :

- d'assurer un accueil de qualité auprès des usagers, professionnels et collectivités,
- de conseiller et orienter les utilisateurs pour une bonne affectation des déchets,
- d'informer les usagers sur le fonctionnement de la déchèterie, les consignes de tri et le devenir,
- d'assurer la gestion du site : gestion des enlèvements de bennes, tenue des registres,
- de faire respecter le règlement intérieur du site,
- d'assurer l'entretien du site et des locaux : balayage, nettoyage des abords de quai, entretien des espaces verts et des bâtiments,
- de vérifier le fonctionnement des équipements, notamment système d'accès, et signaler tous dysfonctionnements au supérieur.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel recruté sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 2° du Code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau CAP, de connaître les filières de valorisation et d'une expérience professionnelle similaire d'au moins deux ans ainsi que des connaissances en entretien bâtiment ou espaces verts (gestion des déchets et propreté urbaine privilégiée).

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe et dans le respect d'un indice plafond correspondant au dernier échelon du grade.

Le régime indemnitaire instauré par la collectivité sera également applicable. L'ensemble de la rémunération (traitement de base et régime indemnitaire) prendra en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE RECRUTEMENT D'UN AGENT DE DECHETERIE.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à procéder :**
 - **A la mise à jour du tableau des effectifs,**
 - **Au recrutement sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,**
 - **A la rémunération de l'agent selon la grille indiciaire de la fonction publique territoriale,**
 - **Au versement du régime indemnitaire conformément aux délibérations du Comité Syndical en vigueur,**
- **D'autoriser le Président à signer et à signer tous les documents nécessaires au recrutement (contrat, arrêté, ...). Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er avril 2025.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : *Néant*

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAIS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°13

(7.5 : subventions)

OBJET : COMMUNICATION : PLPDMA – Substitutions versées aux associations

Le Président expose :

Le SMICTOM SUD EST 35 s'est engagé en novembre 2009 avec l'ADEME, dans un programme de prévention des déchets, visant à réduire la production de déchets sur le territoire, ainsi que la baisse de leur nocivité. Ces actions de prévention se sont étoffées lorsqu'en 2015, le SMICTOM a été lauréat de l'appel à projets Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, puis du label Territoire Économe en Ressources en 2020.

Dans ce cadre le syndicat soutient chaque année depuis 2012, un certain nombre d'actions portées par les associations locales et qui participeront à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets.

Les dossiers de demande devaient être adressés au Syndicat pour le 19 Mars 2025.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR CETTE PROPOSITION DE SUBVENTIONS.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'adopter les propositions faites pour l'attribution des subventions,
- D'autoriser le Président à verser les subventions suivantes aux associations pour un montant globale de 5956.31 €

Associations	Commune	action	Montant fact- devis	Montant Subv 2025
ACVP Chatillon en Vendelais	Châtillon-en-Vendelais	Gourdes	642,00 €	300
Amicale Cap'Mouss	Argentré-du-Plessis	Gobelets	550,20 €	275,1
APE Servon sur Vilaine	Servon-sur-Vilaine	Gobelets	506,40 €	253,2
APEL La Providence St Joseph	/	Location de vaisselle	265,00 €	132,5
APEL La Salle St Joseph	Mondevert	Gobelets	126,00 €	63
Association Détente et loisirs	Arbrissel	Gobelets	366,00 €	183
Association In.D	Domloup	Gobelets	306,00 €	153
Athletic Club de Haute Vilaine	Noyal-sur-Vilaine	Gobelets	348,95 €	174,47
Avenir Ranéen Musique	/	Gobelets	576,00 €	288
Bagad de Châteaugiron	Vern-sur-Seiche	Gobelets	853,20 €	300
Comité d'animations et loisirs landavran	Landavran	Gobelets	1 156,50 €	300
Comité des fêtes Brie	Brie	Gobelets	292,16 €	146,08
Comité des fêtes Domloup	Domloup	Gobelets	618,60 €	300
Comité des fêtes Forges-la-Forêt	Retiers	Location de vaisselle	348,00 €	174
Comité des fêtes La Selle Guerchaise	/	Location de vaisselle	430,32 €	215,16
Comité des fêtes St M'hervé	St M'Hervé	Carafes	229,13 €	114,55
Comité du secteur Argentré du Plessis	Gennes-sur-Seiche	Location de vaisselle	1 062,00 €	300
Étrier Vitréen	Vitré	Gobelets	373,20 €	186,6
La Guerche en 1900	La Guerche-de-Bretagne	Location de vaisselle	608,40 €	300
La Table de la Roche aux Fées	/	Gobelets	477,00 €	238,5
Les Scoubidous	Taillis	Gobelets	292,20 €	146,1
Noyal brécé Football Club	Noyal-sur-Vilaine	Gobelets	636,00 €	300
OGEC Sacré Coeur Brie	Brie	Gobelets	403,20 €	201,6
Rush Carp 35	Rives du Couesnon	Gobelets	138,00 €	69
Show Breizh	Vitré	Bâches réutilisables	487,56 €	243,78
St Didier Chateaubourg Tennis de table	Cornillé	Gobelets	228,00 €	114
Stade Castelbourgeois Football club	Chateaubourg	Gobelets	441,34 €	220,67
Torcé en fête	Torcé	Gobelets	528,00 €	264
			TOTAL	5 956,31 €

- De charger le Président ou son représentant de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de la présente délibération et de l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

 **Christian STEPHAN**



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAI, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°1 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Compte Financier Unique 2024

Mme DUSSOUS, 1^{ère} vice-présidente, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 ; (document financier joint en annexe)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU et une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. » ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Le Président, quitte la séance ;

Après une présentation du résultat de l'exercice 2024, et au vu des documents budgétaires remis,

LE COMITE SYNDICAL EST INVITE, EN L'ABSENCE DU PRESIDENT, A APPROUVER LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024, ET A DONNER POUVOIR AU PRESIDENT, OU A SON REPRESENTANT, POUR PRENDRE TOUTES MESURES NECESSAIRES A L'EXECUTION DE LA PRESENTE DELIBERATION

En l'absence du Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

1. Lui donne acte de la présentation du CFU 2024, lequel présente :
 - Un excédent global de fonctionnement de clôture de 3 612 602.21€
 - Un excédent global d'investissement de clôture de 1 591 544.70€
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Au registre, sont les signatures.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN**



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°2
(7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Affectation des résultats 2024

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29 et L 2311.5 relatifs à l'affectation des résultats de l'exercice ;

Après avoir pris connaissance des documents budgétaires, et notamment des résultats 2024 :

Excédent global de fonctionnement 2024 de 3 612 602.21 €,

Excédent global d'investissement 2024 de 1 591 544,70 €,

Après différentes propositions d'orientations budgétaires ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- d'affecter les résultats financiers du compte financier unique 2024, comme suit :

- **De constater un excédent de fonctionnement 3 323 763.64 € à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif.**
- **D'affecter 288 838,57 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour financer la section d'investissement du BP 2025,**
- **De constater un excédent d'investissement de 1 591 544.70 € à l'article 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » sur l'exercice 2025 du budget primitif.**

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°3 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Ouverture / Modification d'autorisation de programme

Le Président expose :

En application de l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Comité syndical lors de l'adoption du budget primitif.

Chaque autorisation de programme correspond à un engagement financier pluriannuel. Elle comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Elle est établie à la fois en dépenses et en recettes afin d'intégrer les montants prévisionnels des recettes associées au projet.

Le recours au dispositif des autorisations de programme permet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle,
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices,
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice,
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés,
- D'avoir de meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Par délibération n°4 du comité syndical en date du 20 février 2024, le Comité syndical a validé les autorisations de programme proposées ainsi que les modifications d'autorisations de programme à apporter à savoir :

- Pour le VALOPARC DE JANZE :

Número	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2024	Total cumulé toutes délibérations y compris pour 2024)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Reste à financer pour 2025	Reste à financer pour 2026
1	Valoparc Janzé	2 429 880,00	-	2 200 000,00	2 093 469,11	106 530,89	
	Financement	Montant			Antérieur		
1	Emprunt			1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00
1	Subvention			300 000,00	300 000,00	0,00	0,00
1	FCTVA			346 560,00	346 560,00	0,00	0,00
1	Autofinancement			553 440,00	446 909,11	106 530,89	
1	Total Financement			2 200 000,00	2 093 469,11	106 530,89	0,00

- Pour la COLLECTE :

Número	Intitulé	Montant	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé toutes délibérations (y compris pour 2025)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de	2026	2027	2028	2029	2030
2	Déploiement BAV	3 063 326,00	961 962,28	4 025 277,28	985 730,24	1 239 547,04					
	Financement	Montant									
2	Emprunt						200 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
2	Subvention										
2	FCTVA										
2	Autofinancement				985 730,24	1 077 847,85	0,00	32 808,00	65 616,00	65 616,00	65 616,00
2	Total Financement				985 730,24	1 239 547,04	200 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00

- Pour les DECHETERIES :

Número	Intitulé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé toutes délibérations (y compris pour 2025)	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de	2025	2026	2027
3	Modernisation déchetterie	1 378 080,00	-	1 08 240,00	1 269 840,00	309 059,03	572 220,00	388 560,97	
	Financement	Montant							
3	Emprunt								
3	Subvention								
3	FCTVA						50 698,04	93 866,97	63 739,54
3	Autofinancement					336 600,00	521 521,96	230 954,46	
3	Total Financement					336 600,00	572 220,00	324 821,43	63 739,54

Pour la mise en place du tri des biodéchets :

Numéro	Intitulé	Montant	Crédits de paiement antérieurs réalisés	Crédits de paiement ouverts au titre de 2025	2026	2027
4	Tri à la source des biodéchets	1 190 720,00	232 899,45	530 176,00	427 644,55	
	Financement	Montant				
4	Emprunt					
4	Subvention			279 480,00	252 525,00	152 525,00
4	FCTVA			38 204,83	86 970,07	70 150,81
4	Autofinancement		232 899,45	77 964,84		
4	Total Financement	0,00	232 899,45	395 649,67	339 495,07	222 675,81

LE PRESIDENT INVITE LE COMITE SYNDICAL A SE PRONONCER SUR LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents :**

- Valide l'ajustement des autorisations de programme proposées pour le Valoparc de Janzé, pour le déploiement des BAV, la modernisation des déchèteries et la mise en place du tri à la source des biodéchets,
- Autorise le Président à exécuter cette délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAI, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°4 (7.1 : décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES : Approbation du Budget Primitif 2025

Le Président expose :

Vu l'article L.1612-20 du code général des collectivités territoriales relatifs aux finances intercommunales,

Vu les articles L.2311-1 à L.2343-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets intercommunaux,

Vu le référentiel M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu l'affectation des résultats 2024 décidée,

Vu le projet de budget primitif 2025 présenté,

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2025, à voter ce budget au chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement, à fixer les participations communautaires ainsi que la grille des tarifs TEOMi. *(Dossier financier joint en annexe)

Le Comité Syndical,

- après avoir pris connaissance des documents budgétaires,
- après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents,

DECIDE,

- **De voter les crédits au chapitre en section d'investissement comme en section de fonctionnement**
- **De valider le budget primitif 2025**
- **De fixer les participations communautaires pour l'année 2025, comme suit :**
 - pour la part fixe en fonction des valeurs locatives de chaque communauté adhérente au Syndicat que sont, Pays de Châteaugiron Communauté, Roche aux Fées Communauté, ainsi que la Communauté d'agglomération Vitré Communauté,
 - pour la part variable selon le montant calculé pour chaque adhérent correspondant au nombre de présentations de bacs et d'ouvertures de bornes d'apports volontaires 2024 multiplié par le tarif applicable en 2025 :

Adhérents	Valeur locative 2025	Evolution (N-1)2	Taux proposé 2025	Part fixe 2025	Variation (N-1)2
VITRE COMMUNAUTE	80 528 445	3,37%	7,07%	5 693 361,06	3,37%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	30 654 808	3,76%	7,07%	2 167 294,93	3,76%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	26 480 679	3,25%	7,07%	1 872 184,01	3,25%
Total	137 663 932	3,44%		9 732 839,99	3,44%

Adhérents	Part variable estimée 2025	% part variable3
VITRE COMMUNAUTE	2 399 601,93	30%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	858 419,73	28%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	691 674,13	27%
Total	3 949 695,79	29%

Adhérents	Valeur locative 2025	Taux proposé 2025	Part fixe 2025	Part variable estimée 2025	Produit appelé global 2025	Var. (N-1)3
VITRE COMMUNAUTE	80 528 445	7,07%	5 693 361,06	2 399 601,93	8 092 962,99	1,63%
PAYS CHATEAUGIRON COMMUNAUTE	30 654 808	7,07%	2 167 294,93	858 419,73	3 025 714,66	1,93%
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE	26 480 679	7,07%	1 872 184,01	691 674,13	2 563 858,14	2,07%
Total	137 663 932		9 732 839,99	3 949 695,79	13 682 535,78	1,77%
Evolution en valeur					238 601,68	

Au registre, sont les signatures.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN



**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBREE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOUIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°5

(7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Teomi - Tarif 2025

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2333-78,

Vu la loi du 13 juillet 1992 qui oblige l'application au 1^{er} janvier 1993 de la redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte des déchets issus de leur activité,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 février 1997 autorisant le Président à appliquer et signer les conventions avec les producteurs concernés par la redevance spéciale,

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 27 juin 2015 décidant de la mise en place de la TEOM-i à compter du 1^{er} janvier 2019 pour tous les ménages et non ménages soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

La part incitative est assise sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites exprimée en nombre de levées de bacs pour les usagers non soumis à TEOM collectés en porte à porte, ou en nombre d'ouvertures de tambour pour les secteurs desservis en bornes d'apports volontaires.

Le montant de la part variable est calculé comme suit :

Nombre de levées/ouvertures x Tarif de la levée ou dépôt selon le volume

Vu la délibération n°2 du Comité Syndical en date du 15 Décembre 2018 validant la mise en place de la grille tarifaire sur la base d'une part fixe à 70% et d'une part variable à 30% ;

Vu la délibération n°3 du Comité Syndical en date du 27 Septembre 2019 validant la grille tarifaire sur la base d'une part fixe à 70% et d'une part variable à 30% ;

Vu la grille tarifaire en place :

	Tarif du litre 2024
BAV	0,0206
PAP	0,0268

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	0,93 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,24 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,65 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	2,27 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	2,14 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	3,22 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	4,82 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	6,43 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	9,65 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	17,69 €

AU VU DU PROJET DE BUDGET 2025 ET AU BESOIN DE FINANCEMENT, M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE PRONONCER SUR LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE AU TITRE DE L'ANNEE 2025.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider les tarifs pour l'année 2025 comme suit :

	Tarif du litre 2024
BAV	0,0206
PAP	0,0268

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	0,93 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,24 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,65 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	2,27 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	2,14 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	3,22 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	4,82 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	6,43 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	9,65 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	17,69 €

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

 Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 Mars 2025

DELIBERATION N°6 (7.2 : Fiscalité)

OBJET : FINANCES : Redevance spéciale - Tarif 2025

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président en charge des affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2333-78,

Vu la loi du 13 juillet 1992 qui oblige l'application au 1^{er} janvier 1993 de la redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient de la collecte des déchets issus de leur activité,

Vu le décret n°94-609 du 13 juillet 1994 portant application de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et relatif, notamment, aux déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 février 1997 autorisant le Président à appliquer et signer les conventions avec les producteurs concernés par la redevance spéciale,

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical en date du 27 juin 2015 décidant de la mise en place de la TEOM-i à compter du 1^{er} janvier 2019 pour tous les ménages et non ménages soumis à la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

Vu la délibération n°11 du Comité Syndical en date du 9 Novembre 2019 validant l'instauration d'une redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2020 selon les modalités suivantes ainsi que les tarifs de levées applicables :

La redevance spéciale est assise sur la quantité d'ordures ménagères résiduelles produites exprimée en nombre de levées de bacs pour les usagers non soumis à TEOM collectés en porte à porte, ou en nombre d'ouvertures de tambour pour les secteurs desservis en bornes d'apports volontaires.

Le montant de la redevance spéciale est calculé comme suit :

$$\text{Nombre de levées/ouvertures} \times \text{Tarif de la levée ou dépôt selon le volume}$$

Vu la grille tarifaire en vigueur :

	Tarif du litre 2024
BAV	0,0244
PAP	0,0318

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	1,10 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,46 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,95 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	2,68 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	2,54 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	3,81 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	5,72 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	7,62 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	11,44 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	20,97 €

M. LE PRESIDENT DEMANDE A L'ASSEMBLEE DE SE PRONONCER SUR LA GRILLE TARIFAIRE APPLICABLE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2025.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- De valider les tarifs à partir du 1^{er} avril 2025 comme suit :

	Tarif du litre 2024
BAV	0,0244
PAP	0,0318

Volume	Volume du bac ou tambour	Tarif de la levée 2024
45	Tarif dépôt AV tambour 45l,	1,10 €
60	Tarif dépôt AV tambour 60l	1,46 €
80	Tarif dépôt AV tambour 80l	1,95 €
110	Tarif dépôt AV tambour 110l	2,68 €
80	Tarif levée du bac de 80 litres	2,54 €
120	Tarif levée du bac de 120 litres	3,81 €
180	Tarif levée du bac de 180 litres	5,72 €
240	Tarif levée du bac de 240 litres	7,62 €
360	Tarif levée du bac de 360 litres	11,44 €
660	Tarif levée du bac de 660 litres	20,97 €

- De charger le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à son application.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

 Christian STEPHAN
smictom

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°7 (1.1 Marché Publics)

OBJET : DECHETERIE : Marché d'acquisition de bennes pour la régie Transport - Attribution

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries expose :

Le SMICTOM Sud-Est 35 est propriétaire de douze déchèteries. La gestion des déchetteries et la pré-collecte sont gérées intégralement en régie. A ce titre, le syndicat souhaite acquérir un parc de 35 bennes de 35m3 afin d'assurer la gestion des rotations du flux plastique et flux carton. Une consultation a par conséquent été lancée.

PUBLICITE :

Marché passé selon la procédure en Appel d'offres européen (2025-23)
 Parution de l'avis au BOAMP/JOUE, Mégalis : le 13 février 2025
 Date de remise des offres : 17 mars 2025 à 12h.
 Montant estimé du marché : 270 000 € H.T
 Durée du marché : 6 mois

ANALYSE DES OFFRES : LOT UNIQUE

Les critères retenus pour l'analyse des offres et précisés dans le règlement de consultation sont les suivants :

1. Valeur technique de la proposition au regard des éléments détaillés dans le projet présenté par le candidat (60 %)
2. Prix proposé par le candidat (30 %)
3. Délais de fourniture et de pose des équipements (10 %)

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 mars 2025, a déclaré l'ensemble des candidatures et des offres des candidats recevables.

NOTATION	BENIVA	GILLARD	HEMERY	GUEGAN	VR CONTE- NEUR	WORLD PRODUC - TION
VALEUR TECHNIQUE (60)	60.00	58.00	57.00	51.00	58.00	55.00
VALEUR FINANCIERE (30)	23.00	29.00	28.00	30.00	23.00	19.00
DELAI (10)	10.00	8.60	4.60	3.30	3.30	6.00
<u>NOTE GLOBALE (100)</u>	<u>93.00</u>	<u>95.60</u>	<u>89.60</u>	<u>84.30</u>	<u>84.30</u>	<u>80.00</u>
<u>CLASSEMENT</u>	<u>2</u>	<u>1</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>4</u>	<u>5</u>

La Commission d'appel d'offres décide de retenir l'offre de la Société GILLARD, offre techniquement et financièrement la plus adaptée.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR LE CHOIX DU CANDIDAT.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser le Président à signer et notifier le marché à intervenir avec la Société GILLARD pour l'acquisition de bennes avec option signalétique, pour un montant estimé à 220 066.70 € H.T, pour une durée de 6 mois, ainsi que tout document se rapportant à son exécution et à son règlement.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mercredi 19 Mars 2025
Date convocation : 07 mars 2025**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mars 2025, s'est réuni à la salle TY MAD à GENNES SUR SEICHE, le Mercredi 19 mars deux mille vingt-cinq à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	45
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Marie-Christine ATHANASE (COESMES) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – M. Jean-Marc DESHOMMES, M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER (DROUGES) – M. Raymond SOULAS (EANCE) – M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – Mme Christine THIKEN (LE PERTRE) – M. Michel RENOU (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Véronique BREMOND (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Stéphane LE CLINCHE (MOULINS) – M. Christian JAN (MOUSSE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Paul DAGUIN (RANNEE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – M. Fabrice HEULOT, Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Arnaud VOISINNE (CHATILLON EN VENDELAIS) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Alain HERVAGAUT (PIRE-CHANCE) – M. Patrice LEQUEUX (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS).

Pouvoir : M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) donne pouvoir à M. Christian STEPHAN (MONDEVERT).

Arrivée en cours de séance : Néant

Départ en cours de séance : M. Melaine MORIN* (SERVON SUR VILAINE).

Assistaient également à la réunion : M. Jean-Claude LAMY (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS).

Etaient absents excusés : M. Éric PERCHAIS, M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – M. SEBASTIEN BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – Mme Marie-Christine LECONTE, M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Lynda COQUELIN (MONTREUIL DES LANDES) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – M. Jacques BLANCHET, M. Emmanuel ROUILLARD (ST DIDIER) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – M. Teddy REGNIER (Président de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Roland LE DROFF (GENNES SUR SEICHE)



COMITÉ SYNDICAL 19 MARS 2025

DELIBERATION N°8 (1.4 : autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIE : Convention de servitude sur la déchèterie de Bais

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries expose :

La déchèterie de Bais est ouverte depuis 2016, elle est située entre les départementales 95, 107 et un terrain appartenant à l'entreprise PIGEON. Il apparaît que les camions qui entrent et sortent de la d déchèterie sur la voirie dédiée aux prestataires circulent sur la voirie appartenant à Pigeon. Aucune servitude de passage n'a été prévue dans l'acte de 2019 à cet effet. Ce passage se réalise donc sur la parcelle ZD 56 qui est restée en propriété de PIGEON CARRIERES.

La société Pigeon propose de régulariser cette situation en créant une servitude de passage afin que sécuriser juridiquement cette situation.

LE PRESIDENT DEMANDE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR CETTE CONVENTION.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

**Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE :**

- D'autoriser le Président à signer la convention avec la société Pigeon Carrières pour la servitude de passage sur la parcelle ZD 56, ainsi que tout document s'y rapportant.

Présents : 44
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 45
Nombre de voix pour : 45
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christian STEPHAN
